



**SIVOM**  
COURRIER REÇU LE  
06.04.2018  
N° 29 - URB  
DGS  
M. le Prsdnt

**Monsieur Jean URBANIAK**  
**Président du SIVOM**  
**Hôtel de Ville**  
**38 Rue de Verdun**  
**62950 NOYELLES-GODAULT**

**Objet** : Consultation modification simplifiée du PLUi  
**Réf** : PK/LC 180402

Hénin Beaumont, le 05 AVR. 2018

**Monsieur le Président,**

Par courrier reçu en date du 06 Mars 2018, vous nous avez fait parvenir pour avis votre projet de modification du PLUi des communes de COURCELLES-LES-LENS, DOURGES, EVIN-MALMAISON, LEFOREST, et de NOYELLES-GOLDAULT sur lequel vous sollicitez les éventuelles observations du Syndicat Mixte SCoT.

La procédure de modification du PLUi, portant sur la commune de DOURGES, a pour objectifs de faire basculer une partie de zone 1AU (13.6ha) en 2AU et de modifier l'OAP correspondant au nouveau périmètre, et de faire passer 2 morceaux de parcelles UC en 1AU.

Il conviendrait de préciser comment les objectifs de constructions, initialement programmés, pourront être tenus en « investissant en profondeur un secteur non urbanisé ». Des précisions quant à la densité retenue et à l'organisation urbaine de cette zone 1AU sont attendues.

Le projet du SIVOM n'appelle pas de remarques de la part du Syndicat Mixte SCoT, sous réserve d'apporter les éléments escomptés.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de croire, **Monsieur le Président**, à l'assurance de ma parfaite considération.

**Le Président**

**Philippe KEMEL**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Direction du  
Développement,  
de l'Aménagement et de  
l'Environnement

Service Développement  
Territorial

Dossier suivi par :

**NICOLLE Pierre**

Tél : 03 21 21 91 70  
nicolle.pierre  
@pasdecalais.fr

Conformément aux articles 39  
et 40 de la loi n° 78-17 du  
6 janvier 1978 relative à  
l'informatique, aux fichiers et  
aux libertés, toute personne  
peut obtenir communication et,  
le cas échéant, rectification ou  
suppression des informations la  
concernant, en s'adressant au  
Directeur des Systèmes  
d'Information à l'adresse ci-  
après, qui fera le relais auprès du  
service chargé de l'exploitation  
du traitement.

Pas-de-Calais  
Le Département  
Rue Ferdinand Buisson  
62018 Arras cedex 9  
Tél. 03 21 21 62 62

SIVOM  
COURRIER REÇU LE  
4 AVR 2018  
N° 271URB

Monsieur Jean URBANIAK  
Président du Syndicat Intercommunal  
à Vocation Multiple des communes de  
COURCELLES-LES-LENS, DOURGES,  
EVIN-MALMAISON, LEFOREST et  
NOYELLES-GODAULT  
Mairie de NOYELLES-GODAULT  
38 rue de Verdun  
62950 NOYELLES-GODAULT

**Réf :** PN/MD

**Objet :** modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Syndicat  
Intercommunal à Vocation Multiple des communes de Courcelles-Les-Lens, Dourges,  
Evin-Malmaison, Leforest et Noyelles-Godault

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé pour avis, le projet de modification du Plan Local  
d'Urbanisme Intercommunal du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des  
communes de Courcelles-Les-Lens, Dourges, Evin-Malmaison, Leforest et  
Noyelles-Godault.

Cette modification sollicitée, concernant la commune de Dourges, a pour  
objectif de faire basculer une partie d'une zone 1AU en 2AU, de modifier les  
Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), et de faire passer  
deux parties de parcelle UC en 1AU.

Après examen, je vous informe que le Département n'a aucune remarque  
à formuler sur cette modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma  
considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur Général des Services,

Hervé WALCZAK.